



# Salon Marendra Nature Le Catalan



## VIII<sup>e</sup> Salon International Photographique 2021

184 Prix Médailles, Rubans, Trophées, Diplômes et lots



### Organisation du Salon Marendra Nature / Le Catalan :

Chairman : Jean-Pierre Bey : Organisateur, contact : [bey.jean-pierre@orange.fr](mailto:bey.jean-pierre@orange.fr)

Chairman Jean Saleilles : Photographe EsFIAP / AFIAP / R ISF 2 / MFCF / ACEF / JAFCE.  
Contact : [jean.saleilles@gmail.com](mailto:jean.saleilles@gmail.com)

### Patronages Salon :

FIAP : 2021 / 170  
FPF : 2021 / 06

GPU : 2021 / L210054  
CEF : I / 2021 / 11

ISF : 17 / 2021  
FCF : 2021 / 12

- Participants** : Salon ouvert aux photographes amateurs et professionnels du monde entier.  
Inscription ouverte à tous, toutefois elle peut être rejetée lorsque l'organisateur ou son mandataire, à son entière discrétion, estime qu'elle n'est pas conforme aux règles et conditions du Salon.
- Jury** : composé de personnalités issues du monde photographique :
  - **Didier Aussel**, photographe, (France)
  - **Maxime Briola**, photographe naturaliste de « Regard du Vivant » (France),
  - **Myriam Dupouy** photographe « Art et Nature » (France),
  - **Jean-Baptiste Senegas**, naturaliste et photographe (France),
  - **Paco Membrives**, organisateur « Festival Montphoto » à Lloret de Mar (Espagne),
  - **Raimon Moreno**, EFIAP, Vice-président CEF(Espagne),
  - **Laura Prego**, EFIAP, Officier de liaison FIAP, (Espagne)
- Les entrées** : Limitées à 4 images par section ou thème sauf série 5.  
Les entrées doivent provenir de photographies (captures d'images d'objets par sensibilité à la lumière) effectuées par le participant. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'abus de droit d'auteur. Aucun titre ou identification de l'auteur ne doit être visible sur les photos proposées. Chaque image doit avoir un titre unique. Par son inscription, l'auteur certifie le travail comme le sien (les alias ne sont pas autorisés). En participant, l'auteur autorise les organisateurs à reproduire tout ou partie des photos proposées gratuitement pour publication et / ou affichage dans les médias liés à l'exposition. Cela peut inclure la publication à faible résolution sur un site Web.  
Chaque photo ne sera présentée que dans une seule section ou thème.  
Lorsqu'un participant soumet des images sensiblement similaires les unes aux autres, une seule des images sera acceptée, même si les images sont présentées dans différentes sections ou thèmes.

#### 4. Calendrier :

- Limite des réceptions : **14 mars 2021**
- Jugements : **19/20/21 mars 2021**
- Mise en ligne des résultats : **2 avril 2021**
- Expositions : **à partir de juin 2021**
- Envoi des récompenses : **fin avril 2021**
- Catalogue PDF disponible : **fin mai 2021**

#### 5. Droits d'Admission :

- 1 à 4 Sections : 20 € (23 \$) avec catalogue PDF *Tarif FPF : 18 € / 4 sections\**
- Une section supplémentaire : 5 € (6 \$) *Tarif FPF : 4 € par section\**

**Moyen de Paiement :** Paypal ou par QrCode

\* Afin de bénéficier de la ristourne FPF, il conviendra, pour les auteurs licenciés, de faire un paiement exclusivement par chèque à l'ordre de Perpignan-Photo club.

**Si les droits de participation ne sont pas réglés, les photos ne seront pas jugées.**

#### 6. Sections / Thèmes :

**A : L'homme et la nature:** *couleur ou monochrome*

**B : Nature monochrome**

**C : Paysages naturels :** *couleur ou monochrome*

**D : Espèces remarquables :** *couleur ou monochrome*

**E : L'art de la nature / nature revisitée :** *couleur ou monochrome*

**F : Série Nature :** *couleur ou monochrome*. 5 photos documentant un thème nature.

#### 7. Nombre de photos, format :

Le salon ne comporte qu'une division : **Image Projetée**.

Téléchargement uniquement via le site du Salon : [www.perpignanphoto.fr](http://www.perpignanphoto.fr)

4 photos par section, sauf série avec 5 photos.

Format JPG, **1920px Horizontal** ou **1080px Vertical**, espace couleur sRGB, **maxi 1 Mb**.

Chaque auteur dont une image susciterait des soupçons quant à la conformité avec les règlements et définitions de la FIAP, peut être appelé, par l'organisateur du Salon ou par la FIAP, à présenter le fichier original de l'image, (fichier contenant toutes les données enregistrées par le capteur dont les EXIFS, le cas échéant le fichier RAW) ainsi que le fichier de l'image immédiatement avant et immédiatement après l'image douteuse. S'il ne peut pas satisfaire à cette demande, il peut être sanctionné.

**Important :** en ce qui concerne les images numériques, la FIAP recommande aux auteurs de préserver intactes, sans modifications, les métadonnées d'origine des photos. En cas de contestation pour non-conformité aux règlements en vigueur, le fait de ne pas être en mesure de présenter ces données, pourrait entraîner une sanction. Il est interdit à l'auteur de mettre tout signe distinctif, texte, signature, sur la face apparente de l'image.

Si l'organisation constate le téléchargement d'une photo déjà présentée lors des éditions précédentes, ou ne correspondant pas aux critères du thème, elle lui attribuera la note 1.1.1. Les frais de participation resteront acquis à l'organisation.

En soumettant ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants :

- Que les images remises puissent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP,
- Que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise,
- Que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou le manque de preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- En cas de sanctions après violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions,

8. **Expositions :** Sauf avis contraire de l'auteur, les photos retenues pour les expositions faisant chaque fois figurer le nom de l'auteur seront intégrées à la photothèque du salon.

9. **Médailles, Trophées, Rubans, Diplômes, Lots :** FIAP, GPU, ISF, FPF, CEF, FCF + lots partenaires

**Aux 20 Premiers par thème.** Un auteur ne peut recevoir qu'un prix par thème,

**Meilleur auteur du Salon :** suivant les critères FIAP, est reconnu meilleur auteur de chaque salon et vainqueur du Pins Bleu FIAP le lauréat qui obtient le plus d'acceptations sur l'ensemble des 6 séries du salon. En cas d'égalité, c'est le nombre de prix obtenus puis les points cumulés sur toutes les photos présentées, au salon qui départage les ex-aequo.

Lot : séjour d'une semaine 4 personnes, suivant conditions du partenaire.

**Meilleur auteur Français :** trophée de la Fédération Photographique de France.

**Prix spécial Marendra Nature de la série D. Espèces remarquables** : Week-End offert suivant condition du partenaire.

**Prix de la meilleure série** : Croisière pour 2 personnes, suivant condition du partenaire.

**Coups de cœur des juges** : pour chaque série, les juges donneront chacun leur coup de cœur. Plus un coup de cœur par série de la part de l'organisateur. Ces coups de cœur peuvent être attribués en complément des prix déjà distribués dans les différents thèmes.

**Nota** : Par leur participation les auteurs acceptent le règlement ci-dessus et la présentation de leurs photos sur tous types de supports, existants ou à venir.

**Les auteurs du club organisateur, sont admis à participer, mais ne peuvent recevoir prix, trophée, ou diplôme dans ce salon.** Ils peuvent obtenir des acceptations, des coups de cœur et participer aux classements club et individuel nationaux ou régionaux.

### **Définition des thèmes :**

#### **La photographie Noir-Blanc (monochrome) :**

**Cette définition est dans le règlement du patronage FIAP Doc 018/2017.**

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc ; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP. Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur, une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

#### **La photographie Nature FIAP**

La Photographie Nature se restreint à l'utilisation du processus photographique dans le but de décrire l'ensemble des branches de l'histoire naturelle, exception faite de l'anthropologie et de l'archéologies de telle façon que toute personne bien informée soit à même d'identifier le sujet et de témoigner de l'honnêteté de sa présentation. L'histoire contée par une photographie doit être davantage considérée que la qualité picturale tout en conservant une qualité technique élevée. Les images ne doivent pas contenir des éléments humains excepté lorsque ces éléments humains forment une partie intégrante des sujets naturels, par exemple des effraies ou des cigognes, ou encore lorsque ces éléments humains se trouvent dans des situations décrivant des forces naturelles, par exemple des ouragans ou des raz de marée. Des marqueurs scientifiques ou des colliers émetteurs portés par des animaux sauvages sont recevables. Les photographies de plantes hybrides de création humaine, de plantes cultivées, d'animaux retournés à la nature, d'animaux domestiques ou de spécimens naturalisés ne sont pas acceptées, de même que toute autre forme de manipulation altérant la véracité du témoignage photographique. Aucune technique ajoutant ou supprimant des éléments picturaux, excepté le recadrage (cropping) n'est autorisée. Les techniques qui mettent en valeur la présentation de la photographie sans modifier ni l'histoire de nature ni le contenu pictural, ou altérer le contenu de la scène originale, sont autorisées, y compris le HDR (High-Dynamic Range), le focus-staking (empilement de mises au point) et le dodge and burn. Les techniques qui éliminent des éléments ajoutés par l'appareil tels que des grains de poussière, un bruit numérique (digital noise) et des rayures sur la pellicule sont permises. Les assemblages d'images ne le sont pas. Tous les ajustements autorisés doivent paraître naturels. Les images couleur peuvent être converties en monochrome gris. Les images infrarouges, qu'il s'agisse de captures directes ou de dérivés, ne sont pas autorisées

**L'Homme et la Nature** : *Couleur ou mono* : Images qui représentent les efforts des scientifiques, des écologistes, et d'autres qui travaillent à soutenir la vie sur notre planète ou la relation complexe entre les humains et la nature. Les images illustreront les impacts de l'homme sur l'environnement et peuvent être des histoires d'impacts positifs ou négatifs.

**Paysages naturels** : *Couleur ou mono*. Tous les paysages naturels sont admis, en conformité avec la définition Nature FIAP ; sans présence ou intervention humaine.

**Espèces remarquables** : *Couleur ou mono*. Catégorie illustrant des espèces végétales ou animales ayant un intérêt particulier, par leur statut de protection, leur esthétique, leur rareté, etc.

**L'art de la nature / nature revisitée** : *Couleur ou mono*. Expressions abstraites de la nature. Les images peuvent inclure des gros plans inhabituels, des angles, des motifs, des mouvements ou des perspectives, des photographies en noir et blanc. Les effets artistiques peuvent également être le résultat de manipulations numériques

**La série photos Nature** : 5 photos, couleur ou mono. Série de photos, documentaires, et esthétiques, sur un thème nature visant à faire passer un message fort.

**Salon Marendra Nature / Le Catalan**

**Les Chairmen : Jean-Pierre Bey / Jean Saleilles**